



INTERCO
JUSTICE

Pour adhérer à la
CFDT :



 @interco_cfdt

 /intercocfdt

INTERCO.CFDT.FR

07 octobre 2026

MOBILISATIONS LYCEENNES : ÉCOUTER, DIALOGUER, CONSTRUIRE DES REPONSES PLUTOT QUE REPRIMER !

Depuis plusieurs jours, des lycéens et des lycéennes se mobilisent devant leurs établissements pour dénoncer le manque de moyens de l'Éducation nationale et leurs conditions dégradées de scolarité. **Leur mobilisation est légitime.** Elle rejoint ce que les personnels éducatifs vivent au quotidien et que la CFDT dénonce depuis longtemps : sous-effectifs, difficultés d'accompagnement des élèves et missions trop peu reconnues.

Ces mobilisations disent aussi quelque chose de la situation de la jeunesse aujourd'hui : les inquiétudes concernant son avenir, les conditions d'études, les inégalités et plus largement, la place qui lui est faite dans notre société.

Cette mobilisation fait aussi écho au déficit d'investissement dans les institutions éducatives. **À la PJJ**, nous connaissons également ces difficultés : manque de moyens, conditions de travail dégradées et difficultés à assurer pleinement les missions de prévention et d'accompagnement des jeunes.

En tant que professionnels de la Protection Judiciaire de la Jeunesse, nous sommes également amenés à rencontrer certains de ces jeunes lors des **déferrements massifs qui embolissent actuellement nos services**. Nous sommes donc directement confrontés dans notre pratique professionnelle aux conséquences de la mobilisation et à la réponse qui lui est apportée.

DONNER UNE PLACE DANS LE DÉBAT PUBLIC À LA PAROLE DES JEUNES,

Pour la CFDT, écouter les jeunes ne signifie pas renoncer à l'autorité ni accepter tous les comportements. Il est possible de défendre un cadre, de garantir la sécurité de toutes et tous et, dans le même temps, de reconnaître la légitimité de la parole et des revendications lorsqu'elles s'expriment dans le respect des autres.

Aux abords de plusieurs lycées publics comme privés, certains rassemblements ont gravement dégénéré, notamment du fait d'interventions extérieures.

La CFDT **condamne fermement toutes les violences et toutes les dégradations**, d'où qu'elles viennent et quel que soit le mouvement dans lequel elles interviennent. Elles mettent en danger les élèves et les personnels et couvrent la voix des lycéens qui se sont engagés avec sincérité. Cette condamnation ne doit toutefois **pas conduire à faire l'amalgame** entre les comportements de certains et l'ensemble des jeunes mobilisés.

Il est manifeste que la doctrine d'interventions des forces de l'ordre doit être réexaminée. La réponse des pouvoirs publics doit **garantir la sécurité tout en respectant les libertés publiques** et en recherchant l'apaisement.

Le gouvernement doit agir. **Une réponse uniquement sécuritaire ne réglera aucune des difficultés qui ont poussé les élèves à se mobiliser.** Les difficultés exprimées par les jeunes appellent des réponses politiques, éducatives et sociales, notamment en matière de prévention, d'accompagnement, de santé, d'éducation et d'insertion.

La CFDT **dénonce l'instrumentalisation** de ce mouvement par celles et ceux qui poursuivent d'autres objectifs que ceux des lycéens et des lycéennes.

Leur parole ne saurait être confisquée par qui que ce soit. Le dialogue doit s'installer, sans violence. Cela exige respect de la liberté d'expression et de manifestation.

Défendre le droit de manifester et condamner les violences ne sont pas des positions contradictoires. **La CFDT refuse de choisir entre sécurité et dialogue : les deux doivent être garantis.**

La jeunesse n'est pas un problème de sécurité, elle représente au contraire notre avenir. Elle doit être considérée comme partie intégrante de notre société et pouvoir participer pleinement aux décisions qui concernent son avenir.

LA CFDT SOUTIENT LA JEUNESSE MOBILISEE ET DEMANDE :

- Le respect du droit de manifester et de s'exprimer ;
- La protection des lycéennes et lycéens et le refus des interventions disproportionnées ;
- Le dialogue avec les organisations lycéennes ;
- Une politique ambitieuse en direction de la jeunesse ;
- Des moyens à la hauteur des besoins de l'Éducation nationale et des missions de prévention et d'accompagnement, notamment à la Protection judiciaire de la jeunesse.

LA CFDT AUX COTES DE LA JEUNESSE, ET DE CELLES ET CEUX QUI LES ACCOMPAGNENT